

**MISE À DISPOSITION DE BACS DE COLLECTE DES  
DÉCHETS VALORISABLES**

Madame, Monsieur,

La Communauté de communes désire améliorer la qualité du service apportée à la population en matière de collecte des déchets et répondre à des enjeux pratiques et environnementaux. A cet effet, les élus ont souhaité doter chaque foyer d'un bac pour le **TRI** (couvercle jaune).



Vous êtes ainsi invité à retirer votre bac **à la salle polyvalente, rue des 3 épines** selon les modalités définies ci-dessous.

**SECTEUR 1**

Quai de seine, Rue de la cavée, Route de Mauny, Route de Jumièges, Rue de l'église, Route départementale.

Vendredi 9 avril : 9h-12h et 14h-18h et samedi 10 avril : 9h-12h

**SECTEUR 2**

Rue des 3 épines, Impasse des roses, Rue des primevères, Rue de la trinité, Sente de la mare au geai, Clos des pommiers, Chemin du stade, Rue des chaumes, Rue de la caronnerie, Place Jacques De Colombel, Rue des iris, Rue des violettes, Rue de la Porte des champs, Impasse des moissons, Résidence de la houlerie, Clos des colombes, Domaine du rouffard.

Vendredi 16 avril : 9h-12h et 14h-18h Samedi 17 avril : 9h-12h

**SECTEUR 3**

Allée des châteaux, Domaine des châteaux, Rue des relais, Anc route de Honfleur, Chemin d'Heurtebise, Chemin du Chouquet, Chemin du rouffard, Route de La Londe, Chemin du Haut du Buc, Rue de la Briqueterie, Résidence Les Normandes, Résidence du Moulin à vent, Rue du moulin à vent.

Vendredi 23 avril : 9h-12h et 14h-18h Samedi 24 avril : 9h-12h



Attention

**Documents à fournir et à présenter lors de la prise en compte du bac :**

- Un justificatif de domicile
- Le formulaire de demande ci-joint dûment complété, daté et signé.

De manière à mettre à jour le référencement des bacs à ordures ménagères (Couvercle vert), il vous est demandé d'indiquer sur le formulaire de demande, le numéro du bac pucé que vous détenez actuellement, à l'endroit approprié.

- Le numéro se trouve sur le côté et commence par 140 ou 240.

**240 304008**

### Voici quelques informations importantes :

- Les bacs sont mis à la disposition des habitants mais restent la propriété de la Communauté de communes. Chaque bac est identifié par un autocollant indiquant l'adresse d'attribution.
- En cas de déménagement ou de changement de propriétaire, les bacs **doivent demeurer à l'adresse d'attribution**. Tout changement de propriétaire ou de locataire doit faire l'objet d'un signalement auprès de la commune et de la Communauté de communes ([servicedechets@roumoiseine.fr](mailto:servicedechets@roumoiseine.fr) ou 02.35.87.63.42).
- Le nettoyage du bac est à votre charge.
- Tout bac dont la structure est endommagée ne sera pas collecté. Dans ce cas, contactez la Communauté de communes Roumois Seine ([servicedechets@roumoiseine.fr](mailto:servicedechets@roumoiseine.fr) ou 02.35.87.63.42) qui se chargera de sa réparation ou de son remplacement.
- En cas de vol, votre bac sera remplacé sur présentation d'une déclaration.

### Les conditions de collecte restent inchangées :

- Tous les déchets déposés en dehors du bac ne seront pas collectés.
- Les déchets valorisables sont déposés sans sac dans le bac.
- Les bacs doivent être sortis la veille de la collecte, poignée tournée vers la route pour en faciliter la saisie. Ils devront être rentrés le plus tôt possible après la collecte.

Pour tout renseignement complémentaire ou pour toute question concernant les modalités de cette dotation, veuillez contacter la mairie au 02.35.18.02.08.

Pour tout problème lié à la collecte ou pour toute demande d'information concernant le déchet, veuillez contacter le service « Déchets » de la Communauté de communes Roumois Seine par courriel à [servicedechets@roumoiseine.fr](mailto:servicedechets@roumoiseine.fr) ou par téléphone au 02.35.87.63.42.



Le Maire de Caumont  
Sylvain Bonenfant

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "S. Bonenfant", written over a blue circular stamp.

